



Bulletin Municipal

ETAT-CIVIL 2017

Naissances

ANTOINE Leyana, Andrée, Yolande
 ARENAS ZAWADZKI Lou
 BENNOUA Alice
 CHIARI Alessio, Giuliano
 FERRARI Smaël
 FEY Thomas
 LAMPERT Raphaël, Désiré, Jean
 MARCINIACK Stanislas
 OUATMANI Pharrel
 SCHUCK Liam



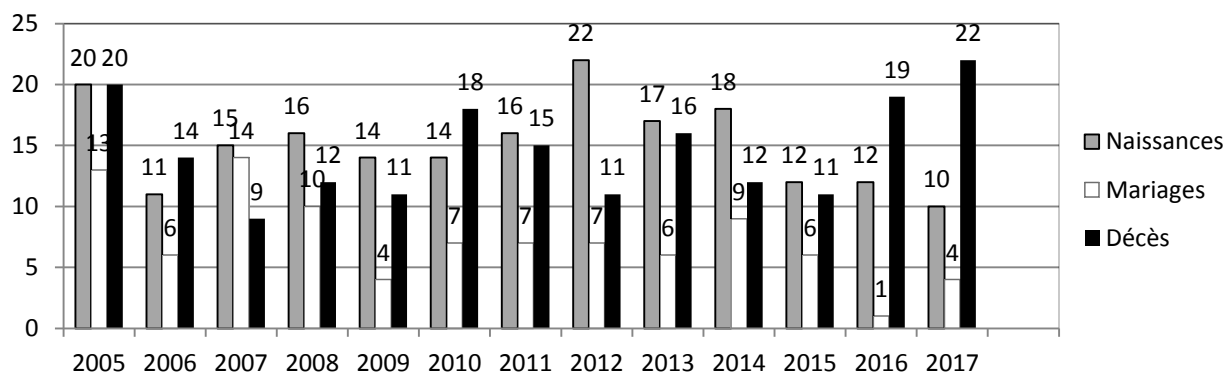
Décès

BALDINI Jean
 BALDINI Michel
 BALDINI ép. BALDINI Yvette, Marie, Catherine
 BARBONNAIT Vve ROSEMBAUM Hélène, Marcelle
 BOUGEL ép. GILLANT Marcelle
 CAVAJANI Régis, Albert
 CHERENE Vve TINTIGNER Ariane
 DRASKOVIC Joseph, Etienne
 FAVERO Vve GWOZDZ Pierrette, Sylvia
 GRISO François
 GUARNERI Charles
 GWOZDZ Vve GROSMARE Kazimiera
 JEREB Miroslav
 KARWAT Edward
 KOHLER Angel
 MARIN Noël, Umberto
 MORANDI Vve ARMELLIN Enza
 NOWAK René
 PISCAGLIA Vve SCHMITT Domenica
 ROWDO Jean
 TOLLAPI ép. PILOTTO Gisèle, Antoinette
 ZIELONKA Vve GUYOT Hélène



Mariage

ALOS Mickaël, José et BOUDIN Céline
 DEGLI ESPOSTI Gérard, François et CABELLO Muriel
 GILLANT Clément et KURZ Coraline, Marie-Anne
 SPITALS Mathieu et GILLANT Adeline. Henriette. Marie



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

PACS : PActe Civil de Solidarité

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie.

Les personnes qui veulent conclure un Pacs peuvent s'adresser:

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.



Pièces à joindre au dossier de PACS :

- Convention de Pacs: convention personnalisée ou convention-type complétée (cerfa n° 15726*01);
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*01) ;
- Acte de naissance;
- Pièce d'identité en cours de validité;

Renseignez-vous en mairie pour avoir la liste complète et détaillée des pièces à présenter selon votre situation.

Carte Nationale d'Identité biométrique

Pour renouveler ou demander une carte d'identité, il est nécessaire désormais de se présenter, exclusivement sur rendez-vous, dans les mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes, avec les pièces nécessaires.

Les mairies à proximité de Moutiers sont :

- Mairie de BRIEY. 03.82.47.16.16
- Mairie d'HOMECOURT. 03.82.47.15.30
- Mairie de JOEUF. 03.82.22.20.60
- Mairie de JARNY. 03 82 33 14 54



Renseignez-vous en mairie pour avoir la liste complète et détaillée des pièces à présenter selon votre situation.



INCIVILITES: RAPPEL

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Des sacs sont à votre disposition en Mairie et des canisettes sont réparties sur la commune, n'hésitez pas à les utiliser !